



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 juin 2013  
Français  
Original : anglais

### Commission du développement durable

Vingtième session

16 et 17 mai 2013

### Rapport de la Réunion d'application régionale pour l'Asie et le Pacifique

1. La Réunion d'application régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok du 22 au 24 avril 2013, a été organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque asiatique de développement (BAsD).
2. Plus de 170 participants ont participé à la réunion, dont des représentants de gouvernements, de grands groupes<sup>1</sup> et d'entités du système des Nations Unies.
3. Les membres ci-après de la CESAP étaient représentés à la réunion : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.
4. Y ont participé en tant qu'observateurs les représentants des pays suivants : Égypte, Jordanie, Liban, Oman, Tunisie, Yémen et État de Palestine.
5. Des allocutions liminaires ont été prononcées par la Secrétaire exécutive de la CESAP; le Directeur régional et représentant pour l'Asie et le Pacifique du PNUE,

<sup>1</sup> Depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'était tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, on s'était rendu compte qu'à eux seuls, les gouvernements n'étaient pas en mesure de réaliser le développement durable, notion qui avait été soulignée dans le document final historique de cette conférence intitulée « Action 21 : Programme d'action en vue d'un développement durable » et reconnue officiellement avec la création de neuf secteurs de la société considérés comme essentiels pour permettre aux citoyens d'organiser les efforts internationaux visant à réaliser le développement durable par l'intermédiaire des Nations Unies et pour participer à ces efforts. Ces neuf secteurs sont officiellement désignés sous l'appellation de « grands groupes » (voir <http://sustainable.development.un.org/majorgroups.html>).



Young Woo Park; et le spécialiste en chef de l'environnement à la Banque asiatique de développement, Daniele Ponzi. Le Ministre kazakh de la protection de l'environnement, Nurlan Kapparov, a adressé un message par visioconférence. Kim Lee Choy, s'exprimant au nom de l'Association de la Malaisie pour les Nations Unies, a fait une communication spéciale sur les jeunes.

6. Les membres suivants ont été élus à l'issue de la réunion :

*Président :*

Vannak Chhun (Cambodge)

*Vice-Présidents :*

Ahmed Saleem (Maldives)

Peseta Noumea Simi (Samoa)

Askar Tazhiyev (Kazakhstan)

*Rapporteur :*

Yuba Raj Bhusal (Népal)

7. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : perspectives régionales concernant les processus mondiaux :
  - a) Principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, état actuel des processus mondiaux et incidences pour l'Asie et le Pacifique;
  - b) Perspectives régionales concernant les processus mondiaux :
    - i) Cadre institutionnel pour le développement durable : dimensions mondiales et régionales;
    - ii) Objectifs de développement durable et programme de développement pour l'après-2015;
    - iii) Moyens de mise en œuvre : financement du développement durable et développement et transfert des technologies;
    - iv) La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.
5. Le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : priorités nationales, application des dispositions régionales, domaines de collaboration régionale et rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport avec le résumé du Président.
8. Clôture de la réunion.

8. Au cours de la réunion de trois jours, les participants ont examiné le cadre institutionnel pour le développement durable, les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que les moyens de le mettre en œuvre. Ils ont exposé le point de vue des gouvernements, des grands groupes et de la communauté internationale sur ces questions ainsi que d'autres aspects relatifs au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Une manifestation parallèle, intitulée « Le développement durable des petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique : des océans de possibilités », s'est tenue le 22 avril 2013.

9. Le rapport de la réunion a été adopté le 24 avril 2013.

10. Le résumé établi par le Président sur les vues, expériences et résultats des pays de la région ainsi que les problèmes auxquels ils font face, dont il avait été question lors de la réunion, figure à l'annexe I au présent document; on trouvera un résumé de la manifestation parallèle citée ci-dessus à l'annexe II.

11. Les participants ont convenu que le présent rapport et ses annexes devraient être considérés comme faisant partie du processus mondial pour élaborer des objectifs de développement durable et d'autres processus mondiaux pertinents.

## Annexe I

### Résumé établi par le Président

#### A. Point 4 de l'ordre du jour : principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : perspectives régionales concernant les processus mondiaux

##### Cadre institutionnel pour le développement durable : dimensions mondiales et régionales

1. Des principaux thèmes qui se sont dégagés du débat portant sur le sous-alinéa i) de l'alinéa b), on citera l'exigence de cohérence et d'intégration, et la nécessité pour le forum politique de haut niveau de renforcer la valeur des institutions existantes. L'accent a été mis sur la nécessité de respecter les Principes de Rio<sup>a</sup>, en particulier le principe 7 relatif aux responsabilités communes mais différenciées, ainsi que la participation des parties prenantes.

2. Les questions suivantes ont été également soulevées : a) le fonctionnement du forum politique de haut niveau; b) le rôle du Conseil économique et social; et c) le rôle de la CESAP.

3. *Fonctionnement du forum politique de haut niveau.* Les représentants des gouvernements ont réaffirmé plusieurs aspects des fonctions du forum politique de haut niveau telles qu'elles avaient été convenues dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). Ils ont réaffirmé en particulier qu'il devrait s'agir d'un forum sans exclusive qui accroîtrait la participation des pays en développement, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux processus décisionnels. De plus, le forum politique de haut niveau devrait : a) intégrer davantage les trois dimensions du développement durable; b) s'appuyer sur les expériences tirées par la Commission du développement durable; c) éviter que ses fonctions fassent double emploi avec celles des autres forums; et d) élaborer un programme qui soit ciblé, stratégique et orienté vers l'action. En outre, les résultats du forum ne devraient pas être négociés; ils devraient apporter une réelle valeur ajoutée par rapport aux résultats du Conseil économique et social et de la Commission du développement durable. La possibilité d'élaborer un modèle hybride, qui consisterait à incorporer le forum à la fois au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, a été évoquée. Les représentants des grands groupes ont formulé des recommandations qui ont porté notamment sur les points suivants : mise en place de dispositifs de responsabilisation; définition des fonctions des rapporteurs spéciaux; rôle assigné au forum politique de haut niveau concernant le suivi des progrès dans de grands domaines problématiques du développement durable comme la sécurité alimentaire; recours à des approches multipartites à tous les niveaux de la gouvernance, y compris dans le cadre du forum politique de haut niveau; et application du principe

---

<sup>a</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

de subsidiarité<sup>b</sup>. On a souligné que le forum politique de haut niveau devait permettre la participation de tous les États sur un pied d'égalité, en particulier en matière de prise de décisions.

4. *Rôle du Conseil économique et social.* Il a été proposé que le Conseil économique et social joue un rôle moteur en tant que principal mécanisme institutionnel pour le développement durable.

5. *Rôle de la CESAP.* Selon les représentants des gouvernements, la CESAP était la plateforme appropriée pour les efforts régionaux à déployer en matière de développement durable. À cet égard, la CESAP devrait se charger d'assurer la coordination au sein du système des Nations Unies afin d'accélérer les processus de développement durable régionaux. Il a été préconisé de confier certaines fonctions à la CESAP, à savoir : diriger les processus régionaux préparatoires aux sessions du forum politique de haut niveau, en étroite collaboration avec le bureau régional du PNUE ainsi que d'autres; communiquer les grandes orientations de politique générale découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; assumer les fonctions de direction, de facilitation, de mise en relation, d'information, de suivi et d'évaluation; et transposer sur une plus grande échelle les pratiques optimales. Il a été aussi proposé que la CESAP se concentre sur les questions corrélées plutôt que sur des secteurs particuliers et établisse des mécanismes pour des échanges d'informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés. La CESAP doit prendre en considération les capacités du secrétariat, ainsi que celles de ses États membres, utiliser les ressources existantes et éviter la création de nouvelles structures bureaucratiques, et faire participer toutes les parties prenantes. On a également insisté sur le fait que la participation systématique des commissions régionales contribuerait à renforcer les mécanismes d'établissement de rapports et de responsabilisation en matière d'exécution. La CESAP et les autres organisations multilatérales devraient favoriser la gestion des ressources partagées, comme celle des océans. Les représentants des grands groupes ont demandé à la CESAP de renforcer sa participation avec les parties prenantes. Les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont souligné le rôle important des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans la coordination du système des Nations Unies au niveau national, et le rôle du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et autres organismes dans la coordination du système des Nations Unies au niveau mondial, notant l'importance des liens étroits entre le rôle de coordination régionale joué par la CESAP et les mécanismes de coordination du système des Nations Unies à l'échelon des pays et de la planète.

**Objectifs du développement durable et programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 [sous-alinéa ii) de l'alinéa b)]**

6. Le thème le plus important qui s'est dégagé du débat sur le sous-alinéa ii) de l'alinéa b) a été la nécessité de la réduction de la pauvreté fondée sur un programme de développement durable et équitable. L'urgence de ce programme a été mise en avant dans la région Asie-Pacifique qui, en dépit de sa croissance économique

<sup>b</sup> Principe qui consiste à déléguer les décisions à la plus petite entité compétente possible. Le *Concise Oxford English Dictionary* définit la subsidiarité comme « le principe suivant lequel une autorité centrale doit avoir une fonction subsidiaire, n'exécutant que les tâches dont un échelon plus local ne peut pas se charger ».

rapide, représentait encore les deux tiers des pauvres du monde. Les problèmes les plus graves concernaient la montée des inégalités, le chômage et la vulnérabilité croissante aux effets des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles liées au climat.

7. De nombreux participants ont insisté sur le fait qu'il fallait renforcer les partenariats mondiaux et régionaux et reconnaître le droit au développement et le principe de souveraineté. L'application des Principes de Rio, y compris le principe des responsabilités communes mais différenciées, a été réaffirmée. Les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable de l'Assemblée générale ont bénéficié d'un appui général.

8. Les questions soulevées lors du débat ont porté sur les points suivants : a) liens entre le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable; b) principes directeurs et fondement des objectifs de développement durable; c) stratégies de portée générale; d) approches en matière d'élaboration d'objectifs de développement durable; e) priorités relatives aux objectifs de développement durable pour l'après-2015; f) approches de mise en œuvre; et g) rôle de la CESAP.

9. *Liens entre le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.* Les représentants des gouvernements ont fait observer que les objectifs de développement durable devaient faire partie intégrante du programme pour l'après-2015, et qu'il devait y avoir un seul cadre universel. Il a été suggéré que les objectifs de développement durable se limitent aux trois piliers du développement durable sans inclure une quatrième dimension liée à la paix et à la sécurité humaine. Certains représentants ont également souligné la participation de la société civile aux mécanismes de développement durable au stade des délibérations et de la mise en œuvre.

10. *Principes directeurs et fondement des objectifs de développement durable.* Les représentants des gouvernements ont formulé les recommandations suivantes : a) un véritable ensemble mondial d'objectifs qui soit également souple et tienne compte de la situation particulière des pays; b) les objectifs de développement durable devraient s'appuyer sur les résultats des objectifs du Millénaire pour le développement; et c) les objectifs de développement durable devraient être simples, praticables et mesurables et intégrer d'une manière cohérente et équilibrée les trois dimensions du développement économique – économique, sociale et environnementale – afin de combler les lacunes entre le programme des objectifs du Millénaire pour le développement et le développement durable. On a également retenu d'autres principes directeurs importants, à savoir ceux qui ont été énoncés dans le cadre d'Action 21<sup>c</sup>, des Principes de Rio (en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées) et d'autres engagements déjà pris en matière de développement durable. Il a été souligné qu'il ne fallait pas établir de nouvelles conditionnalités. Les représentants des grands groupes ont partagé les vues des délégations gouvernementales et ont aussi souligné l'importance du principe 10 des Principes de Rio concernant l'accès à l'information et la participation.

---

<sup>c</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe II.

11. *Stratégies de portée générale.* Les représentants des gouvernements ont insisté sur le fait qu'il fallait intégrer et équilibrer les trois dimensions du développement durable; adopter une approche globale; continuer à faire du développement inclusif un élément central du cadre, en s'attachant notamment à la problématique hommes-femmes et autres questions d'égalité, ainsi qu'à la justice sociale et environnementale; faire en sorte que le programme continue d'être axé sur la croissance et accorder la priorité aux droits au développement pour les pays en développement; souligner l'importance d'une gouvernance responsable; mettre en avant la sécurité humaine, compte tenu de la résolution 66/290 de l'Assemblée générale; et établir un dialogue avec les jeunes en tant que partenaires du développement. Ils ont également mis en garde contre la création d'une « liste interminable » des problèmes du monde et le fait de privilégier excessivement les droits de l'homme, dans la mesure où cela pourrait se solder par une série de prescriptions imposées aux pays en développement.

12. *Approches en matière d'élaboration d'objectifs de développement durable.* Les représentants des gouvernements ont exprimé leur soutien aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée et recommandé un processus ouvert et transparent et encouragé la participation et les relations entre les gouvernements, fondées sur le consensus. Les représentants des grands groupes ont mis en avant une proposition de participation par le biais d'un groupe consultatif multipartite.

13. *Priorités relatives aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015.* Plusieurs priorités ont été recensées en vue du programme de développement pour l'après-2015 :

a) Questions d'ordre économique : les représentants des gouvernements ont mis l'accent sur l'importance revêtue par la promotion de la croissance économique en termes de création d'emplois; la qualité de la croissance et de l'emploi; la croissance plus verte; les modes de consommation et de production durables; la suppression des mesures commerciales discriminatoires; l'attention apportée à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, ainsi que les voies à suivre en matière de développement pour résister à ces changements et de technologies à faible émission de carbone; l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables; et l'utilisation durable des ressources naturelles. Les problèmes posés par les effets de plus en plus graves des changements climatiques ont été présentés comme l'un des obstacles les plus importants à la réalisation du développement durable dans la région. Les représentants des petits États insulaires en développement ont fait état des possibilités offertes par « l'économie bleue ». Les actions visant à aider à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités nécessiteraient la création d'un environnement propice à la participation d'acteurs non étatiques et la mise en œuvre d'approches qui se renforcent mutuellement pour couvrir les trois dimensions du développement durable. Les représentants des grands groupes ont souligné la nécessité de respecter des seuils écologiques critiques et les « limites de la planète »; la nécessité d'incorporer les coûts liés aux externalités sur le marché; et la nécessité d'un système financier démocratique et équitable. Les représentants des organisations internationales ont noté que la lutte contre la faim nécessiterait de modifier la façon dont on produisait les aliments et d'apporter des changements au niveau de la demande des consommateurs, des marchés équitables et des investissements dans les ressources publiques;

b) Questions de développement social : les représentants des gouvernements ont recommandé l'adoption d'approches multidimensionnelles dans les domaines suivants : la lutte contre l'extrême pauvreté et les inégalités; la faim et la malnutrition; la santé (mortalités infantile et postinfantile, santé maternelle); l'autonomisation des femmes; l'éducation; l'eau et l'assainissement; la sécurité alimentaire et la volatilité des prix alimentaires; l'agriculture durable; les villes durables; la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie. Les représentants des grands groupes ont souligné la nécessité de traiter les questions de développement social suivantes : le travail vert et décent; le travail productif, y compris le travail domestique; la justice environnementale et sociale; les droits de l'homme, y compris les droits des peuples autochtones et les droits collectifs à l'autodétermination; l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (un objectif consacré à l'égalité des sexes); les droits en matière de sexualité, de santé et de procréation; la protection sociale, y compris le paiement d'un salaire minimum vital; les sources d'énergie propres et à faible émission de carbone; la souveraineté alimentaire; l'attention apportée aux moyens de subsistance durable (y compris pour les jeunes), et l'accès à des technologies appropriées et à un prix abordable. Un représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a souligné les liens entre la santé et le développement durable ainsi que le problème persistant posé par les difficultés rencontrées pour enrayer la propagation du VIH/sida, un objectif du Millénaire pour le développement non réalisé en raison d'obstacles structurels, juridiques et sociaux ainsi que des inégalités. Il a demandé que l'on puisse disposer à un prix abordable de médicaments essentiels par la reconduction de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pour une durée supplémentaire de 10 ans, en appelant à l'innovation et à la protection dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a indiqué que pour réaliser la sécurité alimentaire, il faudrait prendre des mesures dans de nombreux domaines, s'agissant du droit à l'alimentation et la réforme du régime foncier. Le PNUD a souligné la nécessité de comprendre le lien entre pauvreté et environnement et d'agir en conséquence;

c) Questions de durabilité environnementale : les représentants des gouvernements ont mis l'accent sur la nécessité de promouvoir une gestion saine des écosystèmes, y compris celle des écosystèmes montagneux, des océans et des forêts. Il a également été fait état des questions relatives aux systèmes transfrontaliers d'approvisionnement en eau et à la gestion intégrée des ressources en eau. Les représentants des grands groupes ont recommandé de doubler la production agricole sans pour autant apporter de nouveaux changements à l'utilisation des terres. À cet égard, ils ont souligné qu'il fallait veiller à des méthodes de production durable, mettre un terme à l'exploitation forestière et intervenir dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques, et ont demandé l'adoption de plusieurs mesures dont notamment certaines qui étaient destinées à résoudre les problèmes liés à l'exploitation et à l'appropriation des terres, ressources et océans;

d) Questions transversales : les représentants des grands groupes ont recommandé de s'attacher aux groupes vulnérables dans les régimes commerciaux; à la réforme agraire axée sur les exploitants, qui concerne plusieurs questions interdépendantes, y compris l'accès de base aux ressources et leur contrôle; au respect des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones; ainsi qu'à

d'autres aspects. Ils ont aussi mis l'accent sur l'importance des questions de paix et de sécurité en tant que parties intégrantes du développement durable;

e) Vers un programme de transformation : les représentants des gouvernements ont souligné la nécessité d'un nouveau modèle de développement, tel que celui qui figure dans la résolution 65/309 de l'Assemblée générale, intitulée « Le bonheur : vers une approche globale du développement », qui avait été adoptée par le Gouvernement bhoutanais et qui supposait le passage d'un cercle vicieux à un cercle vertueux. Les représentants des grands groupes ont fait observer qu'il fallait résoudre les problèmes posés par un modèle de développement défectueux, réformer la gouvernance économique, repenser de fond en comble le concept de croissance et s'attaquer aux causes structurelles profondes des inégalités – le contrôle exercé sur les ressources, l'injustice sociale et les lacunes en matière de droits de l'homme, en particulier de droits des femmes à l'autonomie et sur leur propre corps.

14. *Approches de mise en œuvre.* Les représentants des gouvernements ont mentionné notamment le renforcement des capacités et la fourniture d'une aide à l'établissement de rapports et la gestion des données, ainsi que la participation des parties prenantes à la collecte des données aux niveaux local et national. Ils ont évoqué également un registre volontaire des engagements. Les représentants des pays ont également souligné la nécessité d'une approche guidée par les bénéficiaires, compte tenu des priorités nationales et de l'appropriation par les pays. Les représentants des grands groupes ont demandé instamment l'établissement de partenariats avec la société civile et de dispositifs de responsabilisation pour tous les acteurs. Il a été préconisé que l'État recoure au financement public comme un moyen de reconnaître que la responsabilité centrale du développement durable incombe aux gouvernements. D'autres recommandations ont porté sur la mise en place d'une approche progressive basée sur des périodes de mise en œuvre plus courtes, dans le cas où un calendrier sur 30 ans serait adopté pour la réalisation des objectifs de développement durable; l'extension des mesures incitatives permettant d'atteindre ces objectifs (tel n'avait pas été le cas avec les objectifs du Millénaire pour le développement); la fourniture d'activités de formation et d'éducation; l'offre d'une aide particulière aux entreprises et au secteur privé; le développement de la coopération régionale, en particulier dans le domaine des technologies énergétiques non polluantes; et la mise à profit des ressources considérables en matière de science, d'ingénierie et de technologie à des fins de solutions pratiques. Les représentants des organisations internationales ont mis l'accent sur la nécessité d'être « unis dans l'action » au niveau des pays et sur le rôle du PNUD dans l'aide apportée à ces derniers pour avoir accès aux initiatives de financement environnemental pour promouvoir le développement humain durable.

15. *Rôle de la CESAP.* Les représentants des gouvernements ont suggéré que la CESAP propose des principes pour guider l'élaboration des objectifs de développement durable; faciliter la mise en place de plateformes nationales, sous-régionales et régionales sur les objectifs de développement durable; aider à la mise en œuvre des objectifs de développement durable; et examiner les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Il a été précisé que le mandat de la CESAP consistant à fournir des contributions au Groupe de travail à composition non limitée sur le développement durable pourrait justifier certains éclaircissements. Les représentants des grands groupes ont notamment recommandé que la CESAP établisse des relations horizontales et verticales solides au sein du système des Nations Unies afin de favoriser un suivi et une évaluation efficaces et de faciliter les

efforts de coordination pour créer des conditions propices et donner aux parties prenantes les moyens d'agir.

**Moyens de mise en œuvre : le financement du développement durable et le développement et le transfert des technologies [sous-alinéa iii) de l'alinéa b)]**

16. Le représentant du PNUE a présenté les progrès récents réalisés dans la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, le seul mécanisme de mise en œuvre à avoir été officiellement adopté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Au début, on s'attendait que le secrétariat du Cadre, hébergé par le PNUE, fasse ce rapport au Conseil économique et social à titre provisoire, puis par la suite au forum politique du haut niveau. Le représentant de la Banque asiatique de développement a expliqué quelle était la méthode adoptée par la banque pour promouvoir la croissance verte par quatre stratégies programmatiques.

17. Les thèmes suivants se sont notamment dégagés de la table ronde et des interventions : la nécessité d'un transfert de technologies et d'une coopération régionale et internationale; la nécessité de moyens de mise en œuvre adaptés et accessibles, qu'ils soient liés aux technologies, au financement ou à des perspectives commerciales; et la nécessité d'examiner un large éventail de possibilités de financement tout en honorant les engagements pris à l'échelon international en matière d'aide publique au développement.

18. Les points ci-après ont été soulevés durant la réunion.

19. *Financement du développement durable.* Les représentants des gouvernements ont reconnu qu'il fallait déployer des efforts collectifs pour aborder la question du développement durable. Ils ont souligné qu'il fallait remplir les engagements pris en matière d'aide publique au développement. Ils ont déclaré que le développement durable dépendrait du financement du développement sur le long terme, y compris mais sans s'y limiter, l'aide publique au développement, ce qui obligerait les pays à examiner un ensemble d'instruments et de sources de financement pour financer les résultats de développement. Ils ont indiqué qu'il fallait mobiliser davantage de ressources intérieures pour le développement durable, notant que les principes de bonne gouvernance, d'efficacité et d'efficacités étaient importants pour la mise en œuvre, et que la mobilisation des ressources ne représentait qu'une moitié du problème car il fallait que l'accès au financement soit amélioré et conforme aux résultats du développement durable. Le problème que poserait la dépendance à l'égard de la mobilisation intérieure de ressources pour le développement durable a été soulevé dans le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. La croissance de la dette nationale des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés était un obstacle à la mobilisation des ressources financières pour le développement durable, alors que l'accent a été mis sur les dispositifs d'allègement de la dette et sur la simplification des procédures relatives à l'accès au financement des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Les représentants des grands groupes se sont déclarés préoccupés par le régime actuel des droits de propriété intellectuelle et ont déclaré qu'il fallait intégrer les coûts liés aux externalités dans les prix du marché, en appliquant par exemple le principe du

pollueur-payeur et en imposant des taxes aux pollueurs et traiter des questions liées au prix de transfert et aux paradis fiscaux. Ils ont proposé d'imposer une taxe sur les transactions financières. L'évaluation indépendante des technologies et l'application du principe de précaution ont été présentées comme essentielles, étant donné que les nouvelles technologies pourraient avoir des effets négatifs inattendus.

20. *Transfert des technologies.* Les représentants des gouvernements ont indiqué qu'il était particulièrement nécessaire de renforcer les capacités en matière de transfert des technologies, notant que ceux qui auraient pris les devants dans le domaine des technologies respectueuses de l'environnement pourraient aider les autres pays en développement et que la coopération Sud-Sud devrait être renforcée non pour remplacer la coopération Nord-Sud, mais pour la compléter. Les pays ont également relevé le problème des droits de propriété intellectuelle qui constituait dans la région l'un des obstacles à l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement. Ils ont indiqué que des réformes s'imposaient pour résoudre le problème posé par les mesures incitatives destinées aux pollueurs et aux effets pervers. Ils ont également fait observer qu'il faudrait établir des partenariats avec le secteur privé et tirer des enseignements auprès de ce dernier pour accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources afin de favoriser les transitions vers une économie verte. Les représentants des grands groupes ont préconisé l'établissement de partenariats avec la communauté scientifique et technologique. Les représentants des gouvernements ont suggéré que la CESAP facilite la coopération entre ses membres afin de développer la coopération technique pour le transfert des technologies respectueuses de l'environnement.

### **Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement [sous-alinéa iv) de l'alinéa b)]**

21. Une manifestation parallèle, intitulée « Le développement durable des petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique : des océans de possibilités », s'est tenue le 22 avril 2013, le premier jour de la réunion. Compte tenu du fait que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a accordé une importance considérable aux océans et aux idées figurant dans le texte, et pour faire mieux connaître le Pacte pour les océans (une initiative du Secrétaire général), cette manifestation parallèle a été l'occasion de souligner que la gestion durable et équitable des ressources océaniques pourrait contribuer à la réduction de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement. Les déclarations qui ont été faites lors de la manifestation ont contribué à l'élaboration d'un projet de résolution pour examen par la CESAP à sa soixante-neuvième session, et à classer par ordre de priorité les questions à examiner par la Réunion préparatoire de la sous-région du Pacifique en vue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendrait à Suva du 10 au 12 juillet 2013.

**B. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : priorités nationales, mise en œuvre des dispositions régionales, domaines de collaboration régionale et rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (point 5)**

22. Les représentants des gouvernements ont échangé des informations sur leurs initiatives, les problèmes qu'elles rencontraient et leurs attentes concernant le processus découlant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Certains participants, en particulier ceux qui représentaient les petits États insulaires et les grands groupes, ont mis l'accent sur l'urgence d'une action et le caractère inacceptable du statu quo.

23. Les initiatives et les stratégies pertinentes des gouvernements qui ont été mentionnées étaient la stratégie nationale de développement durable et les stratégies de croissance verte (2013-2018), ainsi que la politique nationale sur la croissance verte et le plan stratégique national sur la croissance verte (2013-2030) de la Thaïlande; la stratégie nationale de croissance verte (2011-2020) du Viet Nam; la politique nationale sur la croissance verte et le plan stratégique national sur la croissance verte (2013-2030) du Cambodge; les stratégies nationales de développement de l'Afghanistan, de Kiribati et du Samoa en vue du développement durable qui sont conformes aux principes du développement durable et au Plan de développement durable de Singapour. Le représentant du Kazakhstan a rendu compte des consultations sur le programme de développement pour l'après-2015, de la mise en place d'une coalition pour une économie verte et de la création de l'Agence kazakhe d'aide au développement international. Le représentant des Maldives a indiqué que son pays avait fixé des cibles pour mettre progressivement un terme à l'utilisation des hydrofluorocarbures et parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2020, et avait des projets destinés à faire de l'ensemble de son territoire une réserve de biosphère d'ici à 2017. La création d'un conseil national pour le développement durable et le Plan d'action national pour le Programme Haritha Lanka faisaient partie des autres initiatives prises à Sri Lanka. Le représentant de l'Afghanistan a mis l'accent sur les nouveaux cadres de politique de son pays permettant de favoriser l'adaptation aux changements climatiques et les emplois verts, tandis que le représentant de l'Australie a indiqué que son gouvernement avait mis en place le plus grand réseau représentatif des zones maritimes protégées, soutenu la pêche à l'échelon régional et défini une politique urbaine nationale.

24. Le représentant de la Fédération de Russie a appelé l'attention sur le prochain Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui se tiendrait à Vladivostok du 27 au 30 mai 2013. Le représentant du Viet Nam a mentionné les plans destinés à mettre en place un centre de croissance verte de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est. Le représentant du Kazakhstan a mis en avant le Programme de partenariat pour une passerelle verte qui serait axé au départ sur les pays ayant des besoins particuliers (et dans le cadre duquel une réunion des parties prenantes se tiendrait dans la deuxième moitié de 2013).

25. Les représentants des grands groupes ont appelé l'attention sur les activités de sensibilisation menées à l'échelon local ainsi que sur le renforcement des capacités et les partenariats.

26. Les délégations des gouvernements ont fait état des grands défis suivants : la pollution transfrontalière; les produits chimiques et les déchets; les villes durables; l'impact exercé par les industries qui exploitent les ressources naturelles sur l'intégrité de l'environnement et l'harmonie sociale; la sécurité et la stabilité sociales; la vulnérabilité environnementale, sociale et économique; les incidences des changements climatiques et les besoins en matière d'adaptation; l'accès à une énergie propre; la vulnérabilité financière, y compris la dépendance à l'égard du produit intérieur brut (PIB) comme mesure du progrès; les hauts niveaux d'endettement; les vulnérabilités des écosystèmes montagneux; le financement lié à la mise en œuvre et aux technologies vertes; les cadres défavorables en matière de droits de propriété industrielle et intellectuelle; la discrimination sexiste et les faibles niveaux de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur le plan de l'égalité hommes-femmes; les situations de conflit; les catastrophes naturelles; et l'insécurité alimentaire. Les pays les moins avancés étaient confrontés à des problèmes particuliers liés à leur volonté de sortir de cette catégorie des pays les moins avancés et aux stratégies de soutien nécessaires en vue d'une telle transition, tandis que les petits États insulaires en développement étaient menacés par les besoins en matière de transfert et le fort taux de chômage des jeunes. Les représentants des grands groupes ont mis l'accent sur certaines questions dont, notamment, la destruction de l'écosystème qui a accru la pauvreté; l'instabilité économique; la précarité des moyens de subsistance; et les stratégies de croissance des pays les moins avancés qui étaient fondées sur des industries polluantes.

27. Les solutions identifiées par les représentants des gouvernements étaient les suivantes : l'inclusion de la société civile dans les processus décisionnels et le recours à de meilleurs indicateurs du progrès; l'établissement de partenariats public-privé et l'examen des possibilités offertes par une collaboration tripartite; l'intégration des politiques de consommation et de production durables; l'amélioration de l'éducation, des compétences et des connaissances techniques; le partage des enseignements tirés des stratégies en matière d'économie verte et de croissance, y compris comme base de diversification; la mise en application d'approches intégrées et communautaires de la gestion; un renforcement des capacités pour contribuer à la prise en compte des questions environnementales dans le développement; la mise en place de plans concrets pour la formulation d'une stratégie régionale unique; et l'examen des secteurs prioritaires pour la région. Les représentants des grands groupes ont insisté sur la nécessité de reconnaître les savoirs autochtones, traditionnels et locaux; mener des recherches agricoles axées sur les agriculteurs; accorder une attention au rôle des agricultrices et reconnaître la valeur culturelle des terres agricoles; avoir accès aux énergies renouvelables; assurer la résilience face aux changements climatiques; mettre en application des approches écosystémiques qui prennent en compte les relations d'interdépendance entre les êtres humains et la nature; développer la coopération entre les villes et la gestion du savoir; établir des règles et des normes de droit et prendre des engagements non négociables en matière de droits de l'homme; améliorer les moyens de subsistance des travailleurs et des familles et donner aux travailleurs le droit d'entreprendre des actions collectives; définir une transition équitable pour les travailleurs; promouvoir le dialogue social et la bonne gouvernance; faire en sorte que l'engagement pris avec le secteur privé soit complété par des efforts en matière de responsabilisation; et officialiser la participation de la société civile.

28. Les recommandations formulées par les représentants des gouvernements concernant le rôle de la CESAP ont consisté à engager le secrétariat à poursuivre l'organisation de forums régionaux sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; à contribuer à la coordination des processus mondiaux sur le programme de développement pour l'après-2015 à l'échelon régional; à promouvoir l'intégration cohérente et équilibrée des trois dimensions du développement durable; à appuyer les mécanismes de consultation sur l'examen des domaines prioritaires; à jouer un rôle accru dans la facilitation des discussions avec l'ensemble des acteurs régionaux, y compris les grands groupes; à examiner les progrès accomplis et à identifier les lacunes et les problèmes; à renouveler l'engagement politique; et à formuler des recommandations sur des questions thématiques et émergentes. Il a été aussi recommandé que la CESAP fournisse une assistance au développement national et appuie les initiatives propres aux pays et, en collaboration avec la BASD et le PNUE, consolide les travaux menés dans le cadre de l'initiative « Au-delà du PIB ». Les grands groupes ont formulé une recommandation destinée à faire en sorte que des actions concertées soient engagées pour aider à financer la réalisation des objectifs de développement durable.

## Annexe II

### **Résumé de la manifestation parallèle intitulée « Le développement durable des petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique : des océans de possibilités »**

1. Une manifestation parallèle intitulée « Le développement durable des petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique : des océans de possibilités » s'est tenue le 22 avril 2013 pour veiller à ce que la mise en œuvre régionale des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable soit axée sur la réalisation de contributions tangibles et pratiques en matière de développement durable pour ce qui est des deux grandes préoccupations des petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique :

- a) Les océans et les mers : des possibilités pour le développement durable;
- b) La troisième Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement.

2. Au cours de la manifestation parallèle, il a été noté que l'océan Pacifique était un bien public régional et mondial à la fois en termes de ressources et de services environnementaux, et que sa gestion efficace devait être une priorité pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, ainsi que pour la région Asie-Pacifique au sens large et le reste du monde.

3. Les petits États insulaires en développement étaient confrontés à des inégalités et à des écarts économiques et, du fait de leur vulnérabilité, à la dégradation environnementale et aux changements climatiques, dont ils n'avaient pas les moyens de maîtriser la plupart des effets. Certes, nombre de discussions avaient eu lieu depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement<sup>a</sup> qui s'était tenue en 1992 et dans le contexte d'autres processus, tels que le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade)<sup>b</sup> et l'Initiative du Millénaire pour la science de la Banque mondiale – mais on s'interrogeait sur le nombre des résultats tangibles obtenus et sur ce qui avait été fait en pratique. Certes, les débats qui avaient suivi, par exemple sur le forum politique de haut niveau, pouvaient présenter un intérêt mais ne se traduisaient pas forcément par des résultats réels et tangibles pour les petits États insulaires en développement.

4. Les discussions devaient dépasser la question de la vulnérabilité pour aborder celle des possibilités offertes aux petits États insulaires en développement de contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, c'est-à-dire d'exploiter les possibilités liées au fait qu'il s'agissait en réalité « de grands États océaniques en développement ». Dans ce contexte, il importait que les petits États insulaires en développement gèrent efficacement leurs ressources océaniques

<sup>a</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexes I et II.

<sup>b</sup> Voir *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

et réglementent leur exploitation conformément à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>c</sup>, de telle sorte que les pays éloignés pratiquant la pêche sur les eaux territoriales de ces États soient tenus responsables de l'exploitation de ce bien public mondial.

5. On pourrait faire valoir que les questions relatives aux petits États insulaires en développement avaient été déjà suffisamment traitées dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable mais, encore une fois, il n'y avait pas de réponse à la question de savoir ce qui avait été vraiment fait en la matière. Les petits États insulaires du Pacifique ne formaient pas un ensemble homogène. Les initiatives engagées en matière de développement durable devaient, dès le départ, tenir compte des besoins et du contexte de chaque pays. Les besoins et les possibilités ne devaient pas faire l'objet d'une normalisation.

6. Les solutions pratiques devaient être prioritaires. Les communautés côtières devenaient déjà de plus en plus vulnérables sous l'effet des changements climatiques, non seulement dans les petits États insulaires mais aussi dans les pays plus grands.

7. Il fallait adopter des modalités de coopération nouvelles et efficaces pour aller au-delà des relations entretenues traditionnellement avec les partenaires de développement. Des partenariats pratiques, tels que l'initiative Paysage océanique du Pacifique, évoluaient et l'on s'accordait de plus en plus pour reconnaître que des sacrifices devaient être faits pour trouver un équilibre entre les objectifs de développement et les principes du développement durable. L'initiative Paysage océanique du Pacifique a fait la preuve d'un engagement envers le monde suivant lequel les petits États insulaires en développement du Pacifique jouaient leur rôle dans la gestion durable des océans et des mers. Certains pays, comme l'Australie et les îles Cook, avaient aussi entrepris des initiatives hardies pour préserver des zones importantes de leur environnement océanique.

8. Dans cette perspective, il a été constaté que le développement durable devait commencer au niveau national. S'agissant de questions telles que celle des permis de pêche, il fallait continuer de s'attacher au principe suivant lequel l'union fait la force. Il fallait identifier les questions prioritaires qui étaient dans l'intérêt de tous dans la sous-région du Pacifique.

9. Au cours de la manifestation parallèle, il a été noté que Kiribati et les Îles Salomon soumettraient à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-neuvième session un projet de résolution sur l'« économie océanique » et la manière dont elle pourrait contribuer au développement durable.

10. Le secrétariat a présenté les quatre objectifs suivants de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendrait au Samoa en 2014 :

a) Évaluer les résultats relatifs au Programme d'action de la Barbade, à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et à leurs processus connexes, et recenser les enseignements tirés et les lacunes à combler;

---

<sup>c</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

b) Obtenir un nouvel engagement politique pour répondre aux besoins particuliers et aux vulnérabilités des petits États insulaires en développement et identifier les mesures concrètes pour la poursuite de la mise en œuvre efficace du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice;

c) Recenser les enjeux nouveaux et les possibilités offertes en matière de développement durable ainsi que les manières de les relever et de les saisir;

d) Définir les priorités pour le développement durable des petits États insulaires en développement pour examen et formulation dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

11. Les préparatifs entrepris à l'échelon des pays étaient déjà bien engagés dans la sous-région Pacifique, puisque les Fidji avaient été désignées comme le pays hôte de la réunion préparatoire du Pacifique prévue du 10 au 12 juillet 2013. La CESAP et le groupe de travail sur le développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique jouaient un rôle moteur dans la finalisation des préparatifs régionaux de la troisième Conférence internationale de 2014, l'exploitation des rapports de pays à l'établissement desquels contribuaient le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

12. L'importance du partenariat avec la société civile a été soulignée lors de la manifestation parallèle. Les autres partenariats, tels que ceux destinés à élargir la coopération Sud-Sud dans le Pacifique, offraient également de grandes possibilités pour la sous-région Pacifique. Toutefois, les partenariats à établir devaient aller au-delà des partenariats de nature financière et dépasser le cadre des relations traditionnelles avec les donateurs.

13. L'examen des possibilités offertes par le processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, telles que l'appréciation du capital naturel dans le contexte de l'économie verte, montrait que la marchandisation de la nature doit être évitée. On a aussi mis l'accent sur l'importance revêtue par l'intégrité des modèles utilisés pour évaluer le patrimoine naturel.

14. Concernant la gestion de l'océan Pacifique, on a relevé l'importance d'une gouvernance efficace des océans, y compris la poursuite des efforts visant à renforcer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, parallèlement à une approche sur des questions telles que la fertilisation des océans, l'extraction minière au fond des mers et la géo-ingénierie.

15. Beaucoup d'efforts avaient été déployés dans la région Asie-Pacifique, sur lesquels il fallait faire fond à l'avenir, notamment l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice et les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ainsi que des initiatives plus récentes, comme le Consensus de Dili du groupe g7+ adopté à la Conférence internationale sur le programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à Dili du 26 au 28 février 2013, et les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.